conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ENERGY DISHTABS 4,8KG

UFI

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: détergents pour lave-vaisselle

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.

**AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6** 

1401 BAULERS

 Téléphone
 : +3223520400

 Téléfax
 : +3223510860

Adresse e-mail Personne

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

responsable/émettrice

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catègorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

H411

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements

de protection/ un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

Elimination:

P310

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une

installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

métasilicate de disodium troclosène sodique, dihydrate

[2]

### Etiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz

dangereux (chlore).

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Détergent

Composants

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Classification	Concentration (% w/w)
	NoIndex Numéro		(70 W/W)
	d'enregistrement		
métasilicate de disodium	6834-92-0 229-912-9 014-010-00-8	Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335 Met. Corr. 1; H290	>= 30 - < 50
Sodiumsilicate, pentahydrate	SODIUM METASILICATE 01-2119449811-37	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	>= 10 - < 20
acide citrique	CITRIC ACID 201-069-1 01-2119457026-42	STOT SE 3; H335 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - < 20
hydrogénocarbonate de sodium	SODIUM BICARBONATE 205-633-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
carbonate de sodium	SODIUM CARBONATE 207-838-8 011-005-00-2 01-2119485498-19	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
troclosène sodique, dihydrate [2]	51580-86-0 220-767-7 613-030-01-7	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH031	>= 2,5 - < 10
		Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 10 % EUH031 >= 10 %	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 500,0 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent

lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer

des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Protéger l'oeil intact.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la :

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible

en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales

et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate

aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante

dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : <\*\* Phrase language not available: [FR] CUST - WM01.00024 \*\*>

<\*\* Phrase language not available: [FR] CUST - WM01.00035 \*\*>
\*\* Phrase language not available: [FR] CUST - WM01.00036 \*\*>

<\*\* Phrase language not available: [FR] CUST - WM01.00036 \*\*>

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
triphosphate de pentasodium PENTASODIUM TRIPHOSPHATE	Consommateurs		Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg
	Consommateurs , Travailleurs		Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	0,375 mg/kg
	Travailleurs, Consommateurs		Aigu - effets systémiques, Long terme - effets systémiques	0,661 mg/m3
Sodiumsilicate, pentahydrate SODIUM METASILICATE	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,74 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,22 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,55 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,49 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,74 mg/kg
carbonate de sodium SODIUM CARBONATE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	10 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
triphosphate de pentasodium	Eau douce	0,005 mg/l
PENTASODIUM TRIPHOSPHATE		-
	Eau de mer	0,005 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,19 mg/kg
Sodiumsilicate, pentahydrate SODIUM METASILICATE	Eau douce	7,5 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	intermittent release	7,5 mg/l
	STP	1000 mg/l
acide citrique CITRIC ACID	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	STP	> 1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg
	Sédiment marin	3,46 mg/kg
	Sol	33,1 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle

ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : comprimé

Couleur : blanc

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : env. 11,5, 1 %

à 20 °C

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible Vitesse de combustion : Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible Densité relative : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : soluble

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible Décomposition thermique : Donnée non disponible Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

aucun(e)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

### Toxicité aiguë

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

**Composants:** 

Sodiumsilicate, pentahydrate

**SODIUM METASILICATE:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.152 - 1.349 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,06 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

acide citrique

CITRIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Souris): 5.400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

hydrogénocarbonate de sodium

**SODIUM BICARBONATE:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.220 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4,74 mg/l

carbonate de sodium

**SODIUM CARBONATE:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.800 mg/kg

DL50 oral (Rat): 4.090 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,3 mg/l

Durée d'exposition: 2 h

Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Souris): 1,2 mg/l Durée d'exposition: 2 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

troclosène sodique, dihydrate [2]

51580-86-0:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.400 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité

aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

**Composants:** 

carbonate de sodium

**SODIUM CARBONATE:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:** 

acide citrique

**CITRIC ACID:** 

Résultat : Irritation des yeux

carbonate de sodium

**SODIUM CARBONATE:** 

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

**Composants:** 

acide citrique

CITRIC ACID:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

carbonate de sodium

**SODIUM CARBONATE:** 

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

répétée

Toxicité à dose répétée

Composants: acide citrique CITRIC ACID:

Espèce : Rat

 NOAEL
 : 4.000 mg/kg

 LOAEL
 : 8.000 mg/kg

 Voie d'application
 : Oral(e)

 Durée d'exposition
 : 10 d

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

12.1 Toxicité

Composants:

Sodiumsilicate, pentahydrate 10213-79-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): 210 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

daphnie et les : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.700 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

acide citrique 77-92-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 - 760 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.535 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): env. 120 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les algues : NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l

Durée d'exposition: 8 Tage Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les bactéries : (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000

mg/l

Durée d'exposition: 16 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

hydrogénocarbonate de sodium 144-55-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 8.250 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 7.100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.300 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 5.200 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2.350 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4.100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 576 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

carbonate de sodium 497-19-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 200 - 227 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 264 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

troclosène sodique, dihydrate [2] 51580-86-0:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,46 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,13 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,28 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

**Composants:** 

acide citrique 77-92-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

Biodégradation: 97 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 19 d Méthode: OECD 301 E

Demande Biochimique en

Oxygène (DBO)

: 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène

(DCO)

: 728 mg/g

ThOD : 0,75 g/g

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

acide citrique 77-92-9:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus..

**Composants:** 

acide citrique 77-92-9:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

#### 12.6 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique

supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.,

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29\*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec

les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1 Numéro ONU

ADR : 3262 IMDG : 3262 IATA : 3262

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

(métasilicate de disodium, Sodium metasilicate, pentahydrate)

IMDG : CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.

(disodium metasilicate, Sodium metasilicate, pentahydrate)

IATA : Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

 ADR
 : 8

 IMDG
 : 8

 IATA
 : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : C6
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du : 80
danger
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8

No EMS Numéro : F-A, S-B

IATA

(Cargo) : Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s.

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Date de révision 20.06.2022 Version 4.1 Date d'impression 26.07.2022

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur

le marché et l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles dangereux

(Annexe XVII)

Quantité 2 Quantité 1 9b Dangereux pour 200 t 500 t

l'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés

aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR 200 t 500 t

L'ENVIRONNEMENT

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

: Non applicable

: Non applicable

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 23,1 %

Conformément au règlement

relatif aux détergents CE

648/2004

: 15 - <30% phosphates, <5% Agents de surface non ioniques, agents

de blanchiment chlorés

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. : Corrosion cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Information supplémentaire

Ciassification du melange.		riocedule de classification.	
Met. Corr. 1	H290	Méthode de calcul	
Skin Corr. 1	H314	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits	
Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits	
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul	

Procédure de eleccification:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ENERGY DISHTABS 4,8KG**

WM 0715435 Numéro de commande: 0715435

Version 4.1 Date de révision 20.06.2022 Date d'impression 26.07.2022

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000001520